

conseillers qui l'ont engagé à faire les pronostics si encourageants qui figurent dans les documents budgétaires déposés hier sont les mêmes qui ont recommandé au premier ministre de nous dire le 1^{er} janvier que l'inflation était matée?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signale au député que des questions de ce genre ne servent à rien. C'est en quelque sorte engager le débat et le député ne cherche pas à obtenir des renseignements en posant une question comme celle-là ou comme celle du même genre à peu près, posée précédemment. La présidence ne peut les considérer comme recevables, mais le représentant voudra peut-être formuler la sienne d'une autre façon.

L'hon. M. Hees: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. La chose est très importante et la raison pour laquelle j'ai posé la question c'est que les prévisions d'hier auront...

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous n'avons que 40 minutes à notre disposition. J'ai autorisé le député à reprendre sa première question, ce qui serait bien plus simple que d'invoquer le Règlement.

L'hon. M. Hees: Je demanderais alors au ministre si ce sont les mêmes personnes dont les conseils lui ont servi de fondement aux trois prévisions complètement erronées dans chacun des budgets qu'il a présentés ces trois dernières années?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signale au député que ce genre de question n'est pas réglementaire.

LE CHÔMAGE—LA DÉSIGNATION DE L'ONTARIO COMME RÉGION DÉFAVORISÉE

M. Max Saltzman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, le ministre aura peut-être moins de réticence à répondre à cette autre question qu'à celle que je lui ai posée tout à l'heure. Comme les chiffres n'indiquent aucune amélioration ou diminution du chômage en Ontario et comme l'augmentation de mai l'an dernier à mai cette année est considérable, a-t-il l'intention de désigner cette province comme étant une région défavorisée?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, une partie de l'Ontario est ainsi désigné.

LE CHÔMAGE—LA RÉVISION DE LA POLITIQUE RELATIVE AUX RÉGIONS DÉSIGNÉES

[Français]

M. l'Orateur: L'honorable député de Lotbinière désire-t-il poser une question supplémentaire?

M. André Fortin (Lotbinière): Oui, monsieur l'Orateur. Je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances sur la situation du chômage. Étant donné que, tout récemment, un bulletin du Bureau fédéral de la statistique publiait des chiffres relatifs aux conclusions d'une étude du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, à l'effet que plus de 152,000 travailleurs étaient en chômage depuis au-delà de sept mois, et que le chômage est devenu une plaie permanente, j'aimerais

[L'hon. M. Hees.]

demander au ministre des Finances si le gouvernement entend réviser sa politique d'expansion économique relative aux régions désignées, afin de trouver une solution immédiate à ce problème qui dure déjà depuis trop longtemps.

[Traduction]

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, quand on examine les chiffres parus aujourd'hui on se rend compte que la majeure partie de la diminution du chômage se rapporte aux personnes qui étaient sans travail depuis plus de trois mois.

LES RECENSEURS ET LA STATISTIQUE DU CHÔMAGE

M. W. B. Nesbitt (Oxford): J'ai une question supplémentaire pour le ministre des Finances. Peut-il nous indiquer si ces chiffres d'emploi tiennent compte des employés au recensement?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'avais l'intention de parler de cette question et peut-être pourrais-je le faire maintenant. J'aimerais modifier un point de la réponse que j'ai fournie mardi à une question du député de Sarnia-Lambton qui me demandait si les statistiques de chômage de mai avaient été établies avant ou après l'embauche des employés au recensement. Statistique Canada m'avait informé que la majorité des gens en question avaient été embauchés après la semaine de référence utilisée pour déterminer le niveau d'emploi en mai. Cependant Statistique Canada m'informe maintenant que ce n'est pas le cas. Bien que l'étude n'ait en fait commencé qu'après la semaine de référence, des cours de formation ont cependant été dispensés pendant cette semaine-là. Strictement parlant, ces gens doivent, par définition, être comptés au nombre des employés.

J'ai encore dit, au nom de Statistique Canada, que ces préposés au recensement étaient en majorité des ménagères et des étudiants dans la plupart ne figurent pas sur les listes de chômage. Puisque c'est vrai, c'est toujours valable.

Une voix: Vous ne vous en sortirez pas comme ça.

L'hon. M. Pepin: Information Canada, dont je rapporte fidèlement les déclarations, a également signalé que les chiffres du mois de mai sont si élevés qu'il est impossible d'en tenir compte dans le recensement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député est en train de faire une déclaration. S'il désire revenir à l'appel des motions pour la prononcer, il a le droit d'en demander l'autorisation, mais j'estime qu'il s'agit plus d'une déclaration que d'une réponse à une question.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Ne serait-il pas plus facile d'ajouter simplement 40,000 personnes aux chiffres de chômage?

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Gander-Twillingate soulève la question de privilège.